

CVAT
SUR L'AVORTEMENT

Clarification des valeurs sur l'avortement pour l'action et la transformation

SUPPLÉMENT AU GUIDE D'ANIMATION :
Compilation des déclarations et questions
issues des activités



Ipas
Partenaires
pour la justice
reproductive



Introduction

Ce supplément sur la Clarification des valeurs sur l'avortement pour l'action et la transformation (CVAT) est conçu pour être utilisé avec le *Guide d'animation de CVAT pour un public général* de 2023. Vous y trouverez les déclarations, les questions et les études de cas regroupées issues des activités dans les trois adaptations de la CVTA disponibles en français. Ces adaptations se concentrent sur :

- L'autogestion de l'avortement
- L'inclusion du handicap
- Les professionnels de l'humanitaire

Toutes les déclarations et questions adaptées sont incluses ici pour permettre aux animateurs de CVAT d'intégrer facilement le contenu pertinent pour leurs ateliers. Ils sont encouragés à choisir le contenu le mieux adapté à leur public.

© Ipas 2023

Ipas

Aperçu des adaptations d'activités

Le tableau ci-dessous présente les activités qui ont été adaptées pour chaque thème. Cliquez sur le nom des activités dans la colonne de gauche pour consulter les questions, les déclarations et les études de cas adaptées.

	Autogestion de l'avortement	Inclusion du handicap	Professionnels de l'humanitaire
Continuum de confort	✓		✓
Franchir la ligne	✓	✓	✓
Les quatre coins	✓		✓
Le dernier avortement		✓	✓
Convictions personnelles et responsabilités professionnelles	✓		✓
Les raisons	✓	✓	✓
Discussion sur l'avortement	✓		*
Réflexion sur les valeurs			✓
Pourquoi est-elle morte?		✓	✓

*Dans certains cas, une activité est incluse dans une adaptation sans que les déclarations, les questions et/ou les études de cas soient adaptées.

| Continuum de confort

Continuum de confort : Autogestion de l'avortement

Questions pour un public general

À quel point êtes-vous à l'aise d'aider une personne de votre entourage à accéder à l'autogestion de l'avortement ?

À quel point êtes-vous à l'aise de discuter de l'autogestion de l'avortement avec les membres de votre famille ?

À quel point êtes-vous à l'aise de discuter de l'autogestion de l'avortement avec des personnes de votre communauté ?

À quel point êtes-vous à l'aise de discuter de l'autogestion de l'avortement avec votre chef religieux ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que des femmes aient accès à des informations sur la façon d'utiliser des comprimés abortifs ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que les pharmaciens fournissent des informations sur l'avortement et des comprimés sans ordonnance aux femmes qui en font la demande ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que des vendeurs de médicaments, des bénévoles de santé communautaire ou des personnes autres que des prestataires de soins fournissent des informations médicales et un accès à des comprimés aux personnes qui en font la demande ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir des informations sur l'autogestion de l'avortement à une personne qui en fait la demande ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir des comprimés pour l'autogestion de l'avortement à quelqu'un qui en fait la demande ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait qu'une jeune femme puisse accéder à l'avortement sans que son responsable légal le sache ou y consente ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que les femmes gèrent elles-mêmes leur avortement lorsqu'elles vivent loin d'un centre de soins ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que les femmes peu alphabétisées gèrent elles-mêmes leur avortement ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que des femmes aient accès à l'autogestion de l'avortement pendant des crises humanitaires telles qu'une épidémie, une pandémie, une catastrophe naturelle ou une guerre ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de défendre l'accès à l'autogestion de l'avortement pour chaque femme qui en a besoin, quelles que soient ses raisons ?

Questions pour le personnel d'une organisation

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de discuter d'autogestion de l'avortement avec vos collègues de travail ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec la position de votre organisation sur l'autogestion de l'avortement - c'est-à-dire l'utilisation de comprimés abortifs sans ordonnance ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que votre organisation fournisse des informations sur l'autogestion de l'avortement dans la communauté ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de travailler sur un projet où des informations sur l'autogestion de l'avortement et des comprimés sont fournis ?

Questions pour les prestataires de santé et les travailleurs de la santé

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir des informations sur les comprimés abortifs ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir un accès à des comprimés abortifs pour l'autogestion de l'avortement ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait que vos amis et votre famille sachent que vous fournissez des services d'autogestion de l'avortement ou que vous aidez des femmes à obtenir des comprimés ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait qu'une femme prenne en charge son avortement avant 13 semaines de gestation ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait qu'une femme prenne en charge son avortement à 13 semaines de gestation et au-delà ?

À quel point êtes-vous à l'aise avec le fait de soigner des complications chez une femme qui a tenté de gérer elle-même son avortement ?

Continuum de confort : Professionnels de l'humanitaire

Êtes-vous à l'aise avec le sujet de l'avortement ?

Êtes-vous à l'aise lors de discussions sur l'avortement avec des membres de votre famille ?

Êtes-vous à l'aise lors de discussions sur l'avortement avec des amis ?

Êtes-vous à l'aise lors de discussions sur l'avortement avec des collègues de votre organisation ?

Connaissez-vous les lois sur l'avortement du pays où vous travaillez ?

Êtes-vous à l'aise face à une femme ou une jeune fille qui vous demande des informations sur les soins d'avortement sécurisé ?

Êtes-vous à l'aise avec la politique de votre organisation sur les soins d'avortement sécurisé ?

Êtes-vous à l'aise avec le fait que votre organisation et ses partenaires proposent des soins d'avortement sécurisé dans ses projets ?

Êtes-vous à l'aise de travailler dans un établissement de santé ou dans un projet qui propose des soins d'avortement sécurisé ?

Êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir des soins d'avortement sécurisé jusqu'à 13 semaines de gestation ou d'en soutenir la prestation ?

Êtes-vous à l'aise avec le fait de fournir des soins d'avortement sécurisé à 13 semaines de gestation et plus, ou d'en soutenir la prestation ?

| Franchir la ligne

Franchir la ligne : Autogestion de l'avortement

Déclarations destinées au grand public

Franchissez la ligne si...

Vous connaissez quelqu'un qui a eu recours à l'autogestion de l'avortement.

Vous soutiendriez une amie ou une proche qui voudrait utiliser elle-même les comprimés abortifs. Vous pensez que les femmes devraient pouvoir décider comment et où elles avortent.

Vous pensez que les femmes de votre pays utilisent déjà les comprimés abortifs elles-mêmes.

Vous pensez que les femmes qui ont recours à l'avortement par comprimés doivent interagir avec un prestataire de santé à un moment donné du processus de leur avortement.

Vous pensez que les femmes ont le droit d'obtenir des informations précises sur la manière de gérer elles-mêmes un avortement par comprimés.

Vous pensez que les jeunes femmes devraient pouvoir accéder aux comprimés abortifs par elles-mêmes, sans ordonnance.

Vous pensez que les femmes devraient avoir accès aux comprimés abortifs pour une utilisation personnelle sans échographie ni test de grossesse pour déterminer l'âge gestationnel et confirmer la grossesse.

Vous pensez que les femmes ont le droit de prendre en charge elles-mêmes leur avortement, y compris si leur grossesse est à 13 semaines de gestation ou plus.

Vous pensez que soutenir l'autogestion de l'avortement réduira la probabilité que les femmes utilisent la contraception après avortement.

Vous pensez qu'une femme qui a eu recours à un avortement autogéré doit en informer le prestataire de santé si elle se présente pour des soins de suivi.

Vous pensez qu'accroître la disponibilité des comprimés abortifs découragera les femmes de se rendre dans un établissement de santé pour se faire avorter.

Vous pensez que les femmes devraient pouvoir accéder à des comprimés abortifs en autogestion lors de crises humanitaires telles qu'une épidémie, une pandémie ou une catastrophe naturelle.

Vous pensez que les femmes peuvent se faire avorter en toute sécurité lorsqu'elles ont accès à des informations correctes et à des comprimés adéquats.

Vous pensez que nous pouvons discuter avec respect du sujet de l'autogestion de l'avortement, même si nos expériences et convictions diffèrent à ce sujet.

Déclarations pour le personnel d'une organisation

Vous pensez que votre organisation devrait s'engager activement dans le travail de l'autogestion de l'avortement pour étendre l'accès à l'avortement.

Vous pensez que votre organisation devrait soutenir l'autogestion de l'avortement et aider les femmes à gérer elles-mêmes leur avortement.

Franchir la ligne : Inclusion du handicap

Expérience avec les personnes en situation de handicap

Franchissez la ligne si...

Vous avez un ami ou un membre de votre famille qui a des difficultés à marcher, à voir, à entendre, à se souvenir ou à se concentrer, ce qui affecte sa vie quotidienne.

Vous avez entendu des amis ou des membres de votre famille parler de manière négative des personnes handicapées.

Vous ne savez pas quoi faire ou dire lorsque vous rencontrez une personne ayant un handicap physique.

Expérience en matière de handicap et de santé sexuelle et reproductive

Franchissez la ligne si...

Vous avez entendu quelqu'un parler de manière négative des personnes handicapées qui accèdent à des services de santé sexuelle et reproductive, qui mènent une grossesse à terme ou qui élèvent des enfants.

Vous avez fourni, ou quelqu'un que vous connaissez a fourni des services de santé sexuelle et reproductive à une personne handicapée

Franchir la ligne : Professionnels de l'humanitaire

Franchissez la ligne si :

Votre éducation vous a poussé à penser qu'il ne fallait pas discuter ouvertement d'avortement.

À un moment de votre vie, vous avez pensé que l'avortement était quelque chose de mal.

On vous a déjà demandé de taire l'avortement de quelqu'un.

Vous vous êtes déjà senti mal à l'aise en parlant d'avortement.

Vous avez déjà entendu un ami ou membre de votre famille dénigrer les femmes ayant recours à l'avortement.

Vous ou quelqu'un dont vous êtes proche avez eu recours à l'avortement.

Vous avez déjà évité le sujet de l'avortement afin d'éviter un conflit.

Vous avez déjà entendu le terme « tueurs/tueuses de bébés » pour parler des femmes qui se font avorter ou des prestataires qui effectuent des soins d'avortement sécurisé.

À un moment de votre vie, vous avez pensé que le soulagement était une réaction courante après un avortement sécurisé.

Vous pensez que rendre les soins d'avortement sécurisé accessibles à toutes les femmes est un besoin médical, en général.

Vous vous engagez à répondre à toutes les causes principales de mortalité maternelle, y compris l'avortement non sécurisé.

Vous avez déjà dû dire à une femme qu'elle ne pouvait pas se faire avorter.

Vous avez déjà dû dire à une femme ayant une grossesse non désirée suite à un viol qu'elle ne pouvait pas se faire avorter.

| Les quatre coins

Les quatre coins : Autogestion de l'avortement

Les femmes et les jeunes filles ont le droit de décider où et comment elles veulent avorter.

Toutes les femmes et les jeunes filles devraient avoir accès à l'autogestion de l'avortement.

Les personnes qui ne sont pas médecins ou cliniciens, mais qui ont des connaissances en matière d'autogestion de l'avortement peuvent accompagner les femmes en toute sécurité tout au long du processus d'avortement.

Seuls les prestataires de santé devraient déterminer si une femme peut utiliser elle-même en toute sécurité des comprimés abortifs.

Les jeunes femmes doivent pouvoir accéder à l'autogestion de l'avortement sans que leur responsable légal en soit informé ou y consente.

Les femmes doivent pouvoir accéder à des informations sur l'avortement et aux comprimés abortifs sur internet.

Lorsque les informations sur les comprimés abortifs sont limitées ou dissimulées, certaines femmes peuvent choisir d'utiliser des méthodes non sécurisées.

L'autogestion de l'avortement avec des comprimés peut être aussi sécurisée qu'un avortement dans un établissement de santé.

Les avantages du soutien à l'autogestion de l'avortement l'emportent sur les risques de mortalité maternelle.

Les femmes ont le droit de prendre en charge elles-mêmes leur avortement, quelle que soit la législation en vigueur dans leur pays.

Les quatre coins : Professionnels de l'humanitaire

Les femmes qui se font violer au cours de conflits doivent avoir accès aux soins d'avortement sécurisé si elles en ont besoin, quel que soit le contexte juridique.

Les soins d'avortement sécurisé doivent être disponibles pour chaque femme ou jeune fille qui en a besoin, quelle que soit sa situation.

Les femmes qui se font avorter commettent un meurtre.

Une femme doit pouvoir avoir accès à l'avortement sécurisé même si son mari ou son conjoint veut qu'elle poursuive sa grossesse.

Les femmes qui se sont fait avorter plusieurs fois doivent être incitées à se faire stériliser.

Les jeunes filles de moins de 16 ans ne devraient pas avoir le droit de se faire avorter sauf si leurs parents sont d'accord avec cette décision.

Les médecins qui travaillent sur la santé sexuelle et reproductive en situation humanitaire ont la responsabilité d'effectuer des avortements.

Toutes les femmes déplacées vers un autre pays doivent avoir accès à l'avortement en cas d'urgence résultant d'une situation de crise.

| Le dernier avortement

Le dernier avortement : Inclusion du handicap

1. Une femme de 45 ans est enceinte de 18 semaines. Elle avait cessé d'avoir des cycles menstruels réguliers et ne pensait pas pouvoir tomber enceinte. Son fils de 12 ans est atteint d'une infirmité motrice cérébrale et elle a joyeusement consacré sa vie à son bien-être. Cependant, elle ne se sent pas capable, financièrement et émotionnellement, d'élever un autre enfant.
2. Une femme de 25 ans est enceinte de 8 semaines. Elle a deux enfants de moins de quatre ans et vit avec un homme qui la maltraite régulièrement. À mesure que les enfants grandissent, elle a peur qu'il leur fasse aussi mal. Elle ne veut pas mettre au monde un autre enfant dans un ménage violent, surtout si cela ne fait que la rendre plus dépendante de lui financièrement, l'empêchant un peu plus de partir.
3. Une femme de 32 ans, mère de deux jeunes enfants, est enceinte de 10 semaines. Elle et son plus jeune enfant sont séropositifs. Son mari est décédé de maladies liées au sida il y a deux ans, et elle subvient désormais aux besoins de la famille avec son seul petit revenu. Elle n'est pas en bonne santé, et elle a été hospitalisée plusieurs fois l'année dernière.
4. Une jeune femme de 20 ans présentant un trouble de l'apprentissage est amenée à la clinique par sa tante, qui affirme que sa nièce a besoin d'un avortement. La tante dit qu'elle pense que sa nièce est enceinte de 7 ou 8 semaines. Elle dit que sa nièce a déjà un enfant et que la famille ne peut pas se permettre financièrement d'en avoir un autre. La femme ne dit rien.
5. Une femme mariée de 30 ans est enceinte de son premier enfant. L'examen de 20 semaines révèle des signes d'anomalie fœtale, qui aurait des conséquences sur la santé future de l'enfant. La femme a décidé de se faire avorter.

6. Une femme de 29 ans était initialement heureuse d'apprendre qu'elle était enceinte. Cependant, elle a une maladie héréditaire de la colonne vertébrale qui, selon les médecins, augmente le risque de complications pendant la grossesse et de paralysie partielle. Elle et son conjoint ont décidé de mettre fin à la grossesse.
7. Une jeune fille de 16 ans est enceinte de 14 semaines. Elle ne connaissait pas les signes de la grossesse, et après s'être sentie malade pendant des mois, elle n'a découvert que récemment qu'elle était enceinte. Elle est extrêmement angoissée à l'idée de devoir poursuivre cette grossesse.

Le dernier avortement : Professionnels de l'humanitaire

1. Une femme de 25 ans qui vit dans un camp est enceinte de huit semaines. Elle a deux enfants de moins de quatre ans et son mari la frappe souvent. Il est opposé à cet avortement, mais elle ne veut pas élever un autre enfant dans une famille où règne la violence, d'autant plus qu'ils sont entourés de conflits et de troubles civils. Elle craint également de devenir encore plus dépendante financièrement de lui si elle poursuit cette grossesse. Sa santé mentale s'est considérablement détériorée depuis qu'elle a appris qu'elle était enceinte.
2. Une femme non mariée de 28 ans fréquente un travailleur migrant ; elle est à présent enceinte de 12 semaines. Elle a cessé d'utiliser sa contraception il y a environ six mois, car elle avait peur de passer par une zone de violences pour se rendre à la clinique la plus proche. Elle ne veut pas poursuivre sa grossesse, car son partenaire est souvent absent pour le travail et sa communauté connaît des violences et une instabilité extrêmes.
3. Une jeune fille de 15 ans est enceinte de 14 semaines suite à un viol commis au cours d'une guerre. Elle s'est rendue dans un hôpital voisin où elle avait entendu dire qu'on pourrait l'aider à mettre un terme à sa grossesse. La sage-femme de l'hôpital lui a dit que mettre fin à sa grossesse, même si elle résultait d'un viol, serait un péché qui viendrait s'ajouter à un autre, et elle a refusé de l'aider. Les adolescentes non mariées sont particulièrement stigmatisées dans sa communauté et elle est complètement bouleversée par sa grossesse et son viol.

4. Une femme de 23 ans avec deux jeunes enfants est enceinte de 10 semaines. Elle et son plus jeune sont séropositifs. Son mari est décédé il y a deux ans d'affections liées au sida. Elle n'a pas accès à un traitement antirétroviral et s'est fait hospitaliser à plusieurs reprises pour des infections opportunistes au cours de l'année passée.
5. Une femme non mariée de 16 ans est enceinte de neuf semaines. Elle vit dans une ville avec des parents éloignés après avoir dû fuir son village natal, avec ses trois jeunes frères et sœurs, à cause des combats. Ses parents sont restés sur place pour surveiller la maison et le bétail. La nourriture est rare là où ils vivent et les files d'attente des ONG pour obtenir de la farine et des céréales sont longues. Un homme qui travaille pour l'organisation lui a promis de la nourriture si elle couchait avec lui. Il était gentil avec elle et ils avaient désespérément besoin de nourriture. À présent, elle se retrouve enceinte. Elle a le sentiment de ne pas pouvoir poursuivre sa grossesse, car elle ne saurait pas comment gérer un enfant en plus de ses frères et sœurs et se demande si elle pourrait continuer à vivre chez ses proches une fois qu'ils le sauront.
6. Une femme de 23 ans est enceinte de 14 semaines. Elle venait de se marier et d'emménager dans la maison de son mari quand ils ont dû fuir les combats à côté de chez eux en raison de troubles civils. Ils vivent à présent dans un camp dans un autre pays, où il n'y a pas suffisamment de nourriture ou de fournitures médicales pour tout le monde, et seulement une clinique temporaire avec une seule infirmière deux jours par semaine. Des coups de feu ont été tirés à proximité et il est question de fermer le camp. Elle sait que poursuivre une grossesse dans ces circonstances serait dangereux pour sa vie et elle envisage un avenir sombre pour elle et son mari.

Convictions personnelles et responsabilités professionnelles

Convictions personnelles et responsabilités professionnelles : Autogestion de l'avortement

Obstacles personnels au soutien à l'accès à l'autogestion de l'avortement

Quels sont **les obstacles qui vous empêchent** de soutenir l'accès des femmes à l'autogestion de l'avortement? Cochez tous les obstacles qui s'appliquent.

- Je trouve l'idée de l'avortement personnellement répréhensible ou gênante.
- L'avortement est contraire à mes convictions religieuses.
- Je pourrais avoir à affronter le souvenir de mes propres expériences avec l'avortement.
- Mes collègues ne sont pas favorables à l'autogestion de l'avortement.
- Je m'inquiète pour ma sécurité personnelle ou celle de mes proches en raison de la violence des personnes qui s'opposent à l'avortement et à l'autogestion de l'avortement.
- Les personnes qui sont importantes pour moi et que je respecte sont opposées à l'autogestion de l'avortement.
- Je ne suis pas totalement au fait de la position de mon organisation sur l'autogestion de l'avortement.
- Je ne suis pas assez informé pour défendre l'accès à l'autogestion de l'avortement.

- Je ne soutiens pas toujours les raisons pour lesquelles les femmes cherchent à gérer leur avortement en autonomie.
 - Je suis préoccupé par la sécurité de l'autogestion de l'avortement.
 - Les politiques et protocoles d'autogestion de l'avortement n'ont pas été clairement élaborés dans mon pays.
 - Je ne fais pas toujours confiance aux raisons pour lesquelles les femmes cherchent à se faire avorter, ou je ne les soutiens pas toujours.
 - Autres obstacles : (veuillez décrire) _____
-
- Il n'y a aucun obstacle qui m'empêche de défendre l'accès à l'autogestion de l'avortement.

Motivations personnelles pour soutenir l'accès à l'autogestion de l'avortement

Parmi **les raisons suivantes, quelles sont celles qui pourraient vous inciter** à plaider en faveur d'une prise en charge complète de l'avortement, y compris l'autogestion de l'avortement? Cochez tout ce qui s'applique :

- Toutes les femmes méritent de prendre en charge elles-mêmes leur avortement, si elles le souhaitent ou en ont besoin.
- De nombreuses femmes sont capables de gérer elles-mêmes leur avortement.
- Je m'engage à empêcher le décès ou l'invalidité d'une femme en raison d'un avortement non sécurisé.
- Je pense que les femmes ont le droit de prendre leurs propres décisions en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Je pense que l'autogestion de l'avortement fait partie intégrante des soins de santé.
- Je pense que l'autogestion de l'avortement constitue un droit humain.
- Je m'engage à faire en sorte que l'autogestion de l'avortement soit sécurisée, accessible et de qualité.

- Il est important pour moi de m'engager publiquement en faveur de l'autogestion de l'avortement.
- Je veux favoriser un environnement propice à l'autogestion de l'avortement dans mon pays.
- Autres motivations : (veuillez décrire) _____

- Rien ne me motiverait à défendre l'accès à l'autogestion de l'avortement.

Responsabilités professionnelles envers les femmes

Selon vous, **quelles sont les responsabilités qui vous incombent personnellement** pour que les femmes puissent prendre en charge leur propre avortement? Cochez tout ce qui s'applique :

- J'ai la responsabilité de soutenir les programmes et les projets qui intègrent et facilitent l'accès à l'autogestion de l'avortement.
- J'ai la responsabilité de fournir aux femmes des informations exactes, sans jugement, sur toutes les options de grossesse, y compris l'autogestion de l'avortement.
- J'ai la responsabilité de convaincre les femmes de ne pas se faire avorter.
- Chaque fois que j'entends quelqu'un faire de fausses déclarations sur l'autogestion de l'avortement, j'ai la responsabilité de fournir des informations correctes.
- J'ai la responsabilité de ne fournir que des informations sur l'autogestion de l'avortement qui sont en adéquation avec mes valeurs personnelles.
- J'ai la responsabilité d'assurer le suivi des aiguillages vers des services d'autogestion de l'avortement afin de garantir que les femmes ont pu accéder à des soins sécurisés et de qualité.
- J'ai la responsabilité de respecter les lois sur l'avortement du pays dans lequel je travaille.

- J'ai la responsabilité d'interpréter les lois sur l'avortement de mon pays de la manière la plus large possible afin de prévenir les décès et les blessures des femmes et des jeunes filles du pays dans lequel je travaille.
 - Si j'entends des informations sur une pratique illégale de l'avortement, j'ai la responsabilité de le signaler aux autorités, même si les services sont sécurisés.
 - Si je choisis de ne pas soutenir l'autogestion de l'avortement dans les projets que je supervise, il m'incombe d'informer mon employeur et mes collègues de ma position.
 - J'ai la responsabilité de fournir aux femmes les informations, les comprimés et les aiguillages dont elles ont besoin pour qu'elles prennent en charge elles-mêmes leur avortement, même si cela n'est pas conforme aux lois de mon pays.
 - J'ai la responsabilité de me tenir informée des lois et des politiques en matière d'avortement dans les pays où je travaille.
 - J'ai la responsabilité de conseiller aux femmes d'agir en fonction de leurs propres valeurs en matière d'autogestion de l'avortement, indépendamment de mes convictions quant à leurs choix.
 - J'ai la responsabilité de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que toutes les femmes aient accès à l'autogestion de l'avortement.
 - Autres responsabilités : (veuillez décrire) _____
-
- Je n'ai aucune responsabilité envers les femmes en ce qui concerne l'autogestion de l'avortement.

Responsabilités de l'organisation envers les femmes

Veillez sélectionner **toutes les déclarations** qui représentent le mieux les responsabilités de votre organisation ou de votre établissement envers les femmes qui souhaitent obtenir un service d'autogestion de l'avortement :

- Mon établissement ou mon organisation a la responsabilité de fournir des informations aux femmes enceintes sur les options qui s'offrent à elles, y compris l'autogestion de l'avortement.

- Mon établissement ou mon organisation a la responsabilité d'aiguiller les femmes qui demandent un service d'autogestion de l'avortement vers des lieux où elles peuvent obtenir des comprimés abortifs.
- Mon établissement ou mon organisation a la responsabilité de plaider pour un accès légal aux comprimés abortifs sans ordonnance.
- Mon établissement ou mon organisation a la responsabilité de fournir des services d'autogestion de l'avortement ou de soutenir leur prestation pour toutes les femmes qui en font la demande.
- Mon établissement ou mon organisation a la responsabilité d'être un leader dans la transmission d'informations sur l'autogestion de l'avortement et la distribution de comprimés aux femmes qui en ont besoin.
- Mon établissement ou mon organisation n'a aucune responsabilité envers les femmes en ce qui concerne l'autogestion de l'avortement.

Convictions personnelles et responsabilités professionnelles : Professionnels de l'humanitaire

Partie a : Opinions personnelles

Veillez lire les énoncés ci-dessous sur les obstacles à la prestation directe de soins d'avortement ou au soutien apporté à votre organisation pour de tels soins. **Cochez tout ce qui s'applique.**

- Je considère personnellement que l'avortement est répréhensible.
- Je m'inquiète pour ma réputation professionnelle.
- Mes collègues ne sont pas favorables à l'avortement.
- Ma famille n'est pas favorable à l'avortement.
- Les personnes qui sont importantes pour moi et que je respecte sont opposées à l'avortement.
- Je m'inquiète pour ma sécurité ou celle de mes proches en raison de menaces de violences de personnes opposées à l'avortement.

- J'ai peur des risques pour mon organisation en raison des soins d'avortement sécurisé qu'elle fournit.
- Les politiques et procédures de soins d'avortement sécurisé de mon organisation ne sont pas claires.
- Je n'ai pas été adéquatement formé sur les soins d'avortement sécurisé par rapport à mon rôle au sein de l'organisation.
- Je ne suis pas certain de la manière dont le personnel de mon organisation doit répondre en cas de problème lié à la prestation de soins d'avortement sécurisé.
- S'il y avait un problème lié à la prestation d'avortement sécurisé, je ne suis pas certain que mon organisation le traiterait de manière adaptée.
- Je ne suis pas toujours d'accord avec les raisons pour lesquelles les femmes se font avorter.
- Les lois et les politiques sur l'avortement n'autorisent pas l'avortement dans le contexte où je travaille.
- Il n'y a pas de raisons qui m'empêcheraient de fournir des soins d'avortement sécurisé ou de soutenir mon organisation dans la prestation de tels soins.

Veillez sélectionner toutes les raisons pouvant faciliter votre prestation directe de soins d'avortement sécurisé ou votre soutien à la prestation de tels soins au sein de votre organisation.

- Toutes les femmes doivent avoir accès à des soins d'avortement sécurisé.
- De nombreuses femmes qui demandent des soins d'avortement sécurisé n'en bénéficient pas.
- Les réfugiées et les déplacées ont un besoin accru en soins d'avortement sécurisé.
- Je suis engagé pour prévenir la mortalité et les handicaps issus d'avortements non sécurisés.
- Mon organisation a la responsabilité médicale de fournir des soins d'avortement sécurisé.

- L'avortement non sécurisé est un problème de santé publique.
- Je pense que les femmes ont le droit de prendre leurs propres décisions en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Je pense que les soins d'avortement sécurisé font partie intégrante des soins de santé reproductive.
- Je m'engage à veiller à ce que l'avortement demeure sécurisé, légal, accessible et de qualité.
- Si je ne fournis pas de soins d'avortement sécurisé et ne soutiens pas mon organisation dans la prestation de tels soins, ces services sont potentiellement hors de portée des femmes qui en ont besoin.
- Je veux créer un environnement favorable à l'accès des femmes aux soins d'avortement sécurisé au sein du secteur médico-humanitaire.
- Fournir des soins d'avortement peut augmenter le revenu global des programmes de SSR et augmenter la durabilité.
- Il n'y a aucune raison qui favoriserait ma prestation directe d'avortement sécurisé ou mon soutien à la prestation de tels services au sein de mon organisation.

Réflexion : Comptez et comparez le nombre d'obstacles et de motivations. Réfléchissez à d'éventuels obstacles ou motivations supplémentaires que vous pourriez avoir et ce que cela indique sur votre propension à fournir directement des soins d'avortement sécurisé ou à en soutenir la prestation, et résumez cela ci-dessous.

Partie b : Responsabilités professionnelles

Veillez sélectionner tous les énoncés qui représentent vos responsabilités envers les femmes qui recherchent des soins d'avortement sécurisé.

- J'ai la responsabilité de fournir des informations correctes de manière compatissante sur toutes les options disponibles pour les femmes enceintes, y compris l'avortement sécurisé.
- J'ai la responsabilité d'encourager les femmes enceintes à ne pas se faire avorter si elles habitent dans un pays où l'avortement est

restreint par la Loi.

- Quand j'entends quelqu'un donner des informations erronées sur l'avortement, j'ai la responsabilité de corriger ces informations.
- J'ai la responsabilité d'orienter les femmes qui souhaitent se faire avorter vers des soins d'avortement adaptés.
- J'ai la responsabilité de respecter les lois sur l'avortement du pays où je me trouve actuellement.
- Si je ne soutiens pas les soins d'avortement sécurisé, j'ai la responsabilité d'informer mon organisation de ma position.
- J'ai la responsabilité d'offrir aux femmes les informations sur l'avortement et les orientations dont elles ont besoin, même si les lois du pays restreignent l'avortement.
- J'ai la responsabilité de m'informer sur les lois et les politiques en matière d'avortement des pays dans lesquels je travaille.
- J'ai la responsabilité de fournir des soins d'avortement sécurisé, quelles que soient les lois et les politiques du pays où je travaille.
- J'ai la responsabilité de soutenir les femmes dans leur prise de décision sur un avortement en fonction de leurs propres valeurs et opinions, quelles que soient les miennes.
- J'ai la responsabilité de minimiser les risques liés à la prestation d'avortement sécurisé pour mon organisation.
- Je n'ai aucune responsabilité envers les femmes en ce qui concerne les soins d'avortement sécurisé.

Veillez sélectionner les énoncés qui représentent le mieux les responsabilités du personnel de votre organisation par rapport aux femmes demandant des soins d'avortement sécurisé :

- Le personnel de mon organisation a la responsabilité de fournir des informations aux femmes enceintes sur leurs options, y compris sur l'avortement.
- Le personnel de mon organisation a la responsabilité de fournir des soins d'avortement sécurisé ou d'en soutenir la prestation de

manière discrète.

- Le personnel de mon organisation a la responsabilité d'orienter les femmes qui souhaitent se faire avorter vers des soins sécurisés adaptés.
- Le personnel de mon organisation a la responsabilité de fournir des soins d'avortement sécurisé ou d'en soutenir la prestation pour les femmes qui répondent aux indications légales du pays.
- Le personnel de mon organisation a la responsabilité de fournir des soins d'avortement sécurisé ou de soutenir la prestation de tels soins pour les femmes qui le demandent.
- Le personnel de mon organisation a la responsabilité de se positionner en leader de la prestation de soins d'avortement sécurisé aux réfugiées et aux déplacées.
- Le personnel de mon organisation n'a aucune responsabilité envers les femmes en ce qui concerne les soins d'avortement sécurisé.

Réflexion : Veuillez réfléchir aux points sélectionnés et résumer ci-dessous vos responsabilités et celles de votre organisation en ce qui concerne les soins d'avortement sécurisé.

| Les raisons

Les raisons : Autogestion de l'avortement

Raisons pour lesquelles une personne choisit de prendre en charge elle-même son avortement

Raisons pour lesquelles les agents de santé peuvent hésiter à laisser les femmes gérer elles-mêmes leur avortement

Raisons pour lesquelles une personne pourrait préférer obtenir des comprimés abortifs en vente libre sans ordonnance plutôt que de se rendre dans un établissement de santé

Raisons pour lesquelles un pharmacien ou un vendeur de médicaments peut fournir des comprimés abortifs à certaines personnes, mais pas à d'autres

Raisons pour lesquelles un pharmacien ou un vendeur de médicaments devrait vendre à une personne des comprimés abortifs sans ordonnance

Raisons pour lesquelles les gouvernements pénalisent l'autogestion de l'avortement

Raisons pour lesquelles une femme peut ne pas se rendre à une visite de suivi après avoir utilisé les comprimés abortifs elle-même

Raisons pour lesquelles une personne pourrait fournir des informations à une autre sur l'endroit où obtenir des comprimés abortifs et sur la manière de les utiliser correctement

Les raisons : Inclusion du handicap

Quelles sont les raisons pour lesquelles les personnes avec un handicap ont des relations sexuelles ?

Quelles sont les raisons pour lesquelles les personnes avec un handicap tombent enceintes ?

Quelles sont les raisons qui poussent les personnes avec un handicap à avorter ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles les personnes avec un handicap prennent des décisions qu'elles ne veulent pas prendre concernant leur grossesse ?

Les raisons : Professionnels de l'humanitaire

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles une femme peut décider de se faire avorter ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles certaines femmes ne repartent pas avec une méthode contraceptive après un avortement ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles une femme peut poursuivre une grossesse non désirée ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles mon organisation a une politique sur les soins d'avortement sécurisé ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles certains membres du personnel de mon organisation ne soutiennent pas, ou ne sont pas à l'aise avec la prestation de soins d'avortements sécurisés dans nos projets ?

Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles il peut être difficile pour un prestataire de réaliser un avortement ?

Discussion sur l'avortement

Discussion sur l'avortement : Autogestion de l'avortement

« Pourquoi une personne voudrait-elle gérer elle-même un avortement en dehors d'une clinique ? »

« Pourquoi donner des informations sur l'utilisation à domicile des comprimés abortifs à quelqu'un ? »

« Parler des comprimés abortifs devant une clinique est dangereux. »

« Et si elle vit dans un pays où l'avortement est illégal, elle pourrait avoir des problèmes pour avoir pris des comprimés abortifs. »

« Les femmes ne savent pas à quel stade de la grossesse elles en sont et ne peuvent pas comprendre le processus pour prendre les comprimés abortifs elles-mêmes ! Une personne du milieu médical est nécessaire pour les aider. »

« Vous fournissez des informations sur l'autogestion de l'avortement à des jeunes femmes qui ne peuvent pas comprendre comment gérer elles-mêmes un avortement. Pourquoi faire cela ? »

Réflexion sur les valeurs

Discussion sur l'avortement : Professionnels de l'humanitaire

Pensez-vous que le fait d'être poussé à l'exil en raison d'un conflit ou d'une crise peut modifier l'opinion ou les valeurs d'une personne par rapport à l'avortement ?

Pensez-vous que l'âge idéal du premier enfant change si la femme est déplacée en raison de conflits ou d'autres crises ?

| Pourquoi est-elle morte ?

Pourquoi est-elle morte ? : Inclusion du handicap

Je m'appelle Rita. J'ai grandi dans un village de la province du Nord-ouest. À six ans, j'ai eu la polio, mais j'ai survécu. Ma jambe droite est très faible et je dois utiliser une canne. Mes parents m'ont beaucoup protégée, un peu trop parfois, mais je peux faire tout ce que mes frères et sœurs font. À l'école, j'ai toujours été intelligente et studieuse, et j'étais souvent la première de ma classe.

J'ai été ravie lorsque j'ai obtenu une bourse pour aller à l'université. Même si mes parents s'inquiétaient de la façon dont je m'en sortirais, je leur ai assuré que tout irait bien et je me suis très bien intégrée.

J'ai tout de suite adoré l'université et ma nouvelle vie. Après quelque temps, je suis tombée amoureuse de Tebogo, un camarade de classe. Au début, il était gentil avec moi, mais il est devenu distant et méchant. Un jour, une amie m'a dit que Tebogo avait une autre petite amie. J'étais choquée et triste.

J'ai abordé le sujet directement, mais au lieu d'avoir honte ou de s'excuser, il s'est mis dans une colère noire. Il m'a traité d'infirme et a dit que j'avais de la chance qu'un homme fasse attention à moi. Il a jeté ma canne de l'autre côté de la pièce, pour que je ne puisse pas m'échapper, puis il m'a forcée à avoir un rapport sexuel avec lui. Je lui ai dit d'arrêter, mais il ne m'écoutait pas. Après cela, j'étais dévastée par ce qui s'était passé. J'ai trouvé ma canne et je suis partie aussi vite que j'ai pu.

À l'approche de la fin de l'année universitaire, j'ai essayé de me concentrer sur mon avenir, en étudiant aussi dur que possible et en postulant à des offres d'emploi et de stages. Mais depuis le jour où Tebogo m'a attaquée, je n'étais plus du tout moi-même. Je me sentais souvent fatiguée et nauséuse, mais j'ai essayé de ne pas y penser.

Au moment des examens, je me suis sentie encore plus mal. Alors je suis allée voir une infirmière à la clinique étudiante. Ils ont fait quelques tests de routine, et j'ai été choquée d'apprendre que j'étais enceinte. Je n'y croyais pas.

Je ne savais rien du sexe et de la grossesse, et mes règles me surprenaient à chaque fois qu'elles arrivaient. Personne à la maison ou à l'école ne m'avait jamais parlé de sexe ; tout tournait autour de l'école, de mon avenir et de trouver un travail. Qu'est-ce que j'ai raté d'autre ?

Doucement, j'ai demandé à l'infirmier s'il était possible de mettre fin à la grossesse. Il ne m'a rien demandé sur les circonstances, et j'ai eu honte de dire que j'avais été violée. Au lieu de cela, il m'a donné une petite tape sur l'épaule et m'a dit que le fait de boiter ne devrait pas être un obstacle pour devenir mère. Il a dit que je devais me réjouir, et m'a dit de revenir pour les visites prénatales.

Les pensées se bouscuaient dans ma tête. L'idée de tout abandonner pour avoir un enfant toute seule, ou pire, de devoir retourner vers Tebogo, était terrible. Et comment pourrais-je espérer trouver un emploi si je suis enceinte ? Il est déjà très difficile de trouver un emploi en tant que femme handicapée.

L'hôpital de district était loin, et je ne pouvais pas m'y rendre toute seule ou sans dépenser une fortune pour le transport. Je suis allée dans une autre clinique pour demander à mettre fin à la grossesse, mais ils m'ont également renvoyée en disant que j'étais à un stade trop avancé. J'étais terrifiée pour mon avenir.

J'étais désespéré. De retour à la maison, j'ai fait une concoction de produits chimiques ménagers et je l'ai bue avec une boîte d'antalgiques. Je me suis sentie très malade, mais j'étais sûre que cela allait marcher pour mettre fin à la grossesse. Je me suis endormie petit à petit.

Plus tard cette nuit-là, ma colocataire m'a trouvée inconsciente dans ma chambre. Elle a appelé une ambulance, mais le temps que j'arrive à l'hôpital, il était trop tard.

Pourquoi Rita est-elle morte ?

Pourquoi est-elle morte ? : Professionnels de l'humanitaire

Je m'appelle Béatrice. Je suis intelligente et travailleuse. Je suis l'aînée des filles de ma famille et j'aide ma famille financièrement en vendant avec ma mère des articles aux voyageurs au bord de la route près de notre village. Malgré tout, j'adore l'école et j'ai toujours été l'une des meilleures élèves de ma classe. Je rêve un jour d'aller à l'université.

Mes rêves ont volé en éclat le jour où des groupes rebelles ont fait irruption dans notre village. Des hommes armés sont entrés chez nous. Mes parents nous ont dit, à moi et mes frères et sœurs, de nous enfuir pendant qu'ils détournaient l'attention des hommes. C'est là que nous nous sommes tous perdus de vue. C'était le chaos dans notre village, et je ne sais pas ce qui est arrivé à ma famille.

J'ai pu m'échapper et je suis finalement arrivée dans un camp pour les personnes ayant dû fuir leur maison comme moi. Même si je suis reconnaissante envers les gens qui m'aident pour la nourriture et le toit qu'ils me donnent, notre camp n'offre pas beaucoup d'intimité et je ne me sens pas en sécurité la nuit.

Une nuit, alors que j'étais malade et seule dans le camp, j'ai entendu des pas, puis un homme est entré. J'ai reconnu l'homme qui me fixait depuis des semaines. Il a dit que je le tentais depuis trop longtemps. Il m'a contrainte à avoir un rapport sexuel et m'a violée pendant ce qui m'a semblé être une éternité. Quand j'ai essayé d'appeler à l'aide, il m'a frappée fort plusieurs fois et a menacé de me faire encore plus mal si je n'arrêtais pas de parler. Au bout d'un long moment, je me suis sentie faible et j'ai perdu connaissance. Quand j'ai repris mes esprits, j'avais mal partout, mais j'avais trop honte de ce qui s'était passé pour le dire à quiconque. Je me suis dit que j'avais dû faire quelque chose qui l'avait laissé penser qu'il pouvait me faire ça. Même si j'ai tenté de sortir cette nuit horrible de ma tête, j'étais de plus en plus désespérée à mesure que les jours passaient. Au bout d'un temps, j'ai remarqué que j'avais la nausée. Mes parents et mes professeurs ne nous avaient jamais parlé de grossesse, mais parce que je n'avais pas eu mes règles depuis deux mois, j'ai eu peur d'être tombée enceinte. J'avais tellement honte de le dire à quelqu'un, mais j'étais sûre de ne pas vouloir l'enfant de cet homme. J'avais encore l'espoir de rentrer chez moi un jour et de poursuivre mes études.

Je suis allée à la clinique du camp et j'ai dit à l'infirmière que j'étais peut-être enceinte. Quand elle a confirmé ma grossesse, j'ai pleuré et j'ai dit que je ne voulais pas porter l'enfant de cet homme. Je l'ai suppliée de m'aider. Même si elle était de la même tribu que moi, l'infirmière m'a dit qu'elle ne pouvait pas m'aider parce qu'elle n'avait pas l'équipement et que, de toute façon, l'avortement était illégal. Quelques jours plus tard, j'ai rassemblé mon courage et demandé de l'aide à la sage-femme du camp. Elle m'a dit la même chose. J'avais entendu parler de pilules qui pouvaient faire revenir mes règles, mais je ne savais pas où les trouver. Quand j'ai raconté mon secret à une fille, elle m'a dit qu'une amie à elle avait eu le même problème et qu'elle l'avait résolu en buvant un mélange de médicaments et de produits nettoyants.

Au cours des jours suivants, la fille et son amie m'ont aidée à rassembler les médicaments et les produits. J'ai attendu d'être seule et j'ai bu le mélange. J'ai commencé à me sentir mal, avec une brûlure intense au ventre. La dernière chose dont je me souviens c'est d'être allongée face contre terre dans mon vomi, tordue de douleur et gémissant à l'aide. J'étais trop jeune pour mourir.

Pourquoi Béatrice est-elle morte ?



Ipas Partenaires pour la
justice reproductive

P.O. Box 9990 Chapel Hill, NC 27515 EE. UU. 1.919.967.7052 www.ipas.org ContactUs@ipas.org